

Mot de la présidente

Gabriela Rüttimann

Suite aux explications plausibles de l'OFSP sur les raisons motivant leur impossibilité de traiter la demande d'accréditation relative à la filière de formation «ASP Integral», nous avons dû nous remettre au travail. Il convenait donc de préparer les huit orientations d'«ASP Integral» séparément et de les soumettre à l'accréditation. Ces procédures n'ont pas seulement augmenté les coûts pour les instituts partenaires concernés, mais signifient également pour l'ASP une charge supplémentaire considérable (financière et en personnel). Comme huit demandes séparées sont soumises, cela implique aussi le paiement de huit procédures. Ainsi, surtout l'exercice en cours sera de nouveau déficitaire. Toutefois, il nous est possible de présenter pour 2017 un budget quasiment équilibré.

Cet automne, le congrès EAP a eu lieu au Zagreb. Les participants y ont abordé des questions relatives au lobbying et au marketing. L'EAP a en outre décidé de s'allier au Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS), qui apporte son soutien à l'idée d'une identité propre aux professions libérales. Sur le plan suisse, l'ASP est membre de l'Union suisse des professions libérales (USPL), qui s'engage au niveau politique en faveur des intérêts des professionnels indépendants et dont le conseiller aux États Pirmin Bischof est le président. L'USPL est également interconnectée sur le plan européen. D'ailleurs, une rencontre de tous les membres actifs dans

le domaine sanitaire doit avoir lieu en janvier où des sujets liés à la santé seront discutés.

Le projet lancé par l'OFSP concernant le registre des professions de la psychologie (PsyReg) prend enfin forme. Les associations étaient invitées à se rendre à Berne où des informations de première main sur le sens et le but du projet ainsi que sur sa mise en œuvre ont été divulguées. L'objectif est d'enregistrer dans un registre central exclusivement les détenteurs/trices d'un titre de formation postgrade reconnu au niveau fédéral – pour l'instant uniquement en psychothérapie. Les curriculums modulaires des associations pourraient également être pris en compte jusqu'en 2018, date à partir de laquelle, suite à la mise en vigueur de la LPsy, seuls les candidat(e)s avec une formation postgrade en psychothérapie seront enregistrés. Lors d'une deuxième étape, les psychologues seront également inscrits au registre.

L'OFSP attend de la part des associations la livraison des données de leur membres devant être transcrits au registre. Nous invitons vivement les membres ne souhaitant pas figurer dans le registre à nous en informer. Cet appel sera également publié dans la newsletter. La charge de travail supplémentaire se révélera limitée, puisque nous œuvrons actuellement au remaniement de notre banque de données.

Votre présidente
Gabriela Rüttimann

